

# Le gouvernement a pris des mesures pour limiter la propagation du coronavirus.

Il faut les respecter. Ainsi, on évitera de tomber malade ou de contaminer d'autres personnes. La police est chargée de contrôler le respect de ces mesures.

Restez chez vous autant que possible.

Avez-vous un contact avec une personne qui ne fait pas partie de votre famille (autre qu'une mère, un père ou un enfant) ? Gardez au moins 1,5 m de distance.

Lavez-vous les mains régulièrement.

On ne peut pas sortir, sauf en cas de nécessité. Où peut-on aller ?

- À votre travail.
- Chez le médecin.
- À la pharmacie.
- Au magasin.
- À une personne qui a besoin de votre aide. Par exemple : quelqu'un doit être emmené-e à l'hôpital.
- À toutes les organisations et services ouverts, comme par exemple chez les coiffeurs et aux bibliothèques.

Faites vos déplacements à pied ou utilisez autant que possible votre vélo, scooter, moto, voiture,...

Utilisez-vous le transport public (le bus, le tram, le train) ? Votre âge est supérieur à 12 ans ? Dans ce cas-ci, le port d'un masque buccal ou d'une écharpe qui couvre la bouche et le nez est obligatoire.

Travaillez chez vous autant que possible.

Êtes-vous obligé-e de vous rendre à votre lieu de travail ? Votre employeur doit assurer une distanciation sociale d'au moins 1,5 mètre. Ceci n'est pas applicable ? Dans ce cas-ci, votre employeur mettra un masque buccal à votre disposition.

Avez-vous des questions ? Veuillez vous renseigner chez votre employeur.

Avez-vous un problème médical non urgent ?

- À partir de maintenant, vous pouvez de nouveau visiter votre médecin ou vous rendre à un hôpital.
- Les médecins et les hôpitaux garantissent votre sécurité.
- N'attendez donc pas pour voir un médecin.

Tous les commerces sont ouverts.

Les night shops sont ouverts jusqu'à 10h du soir.

Il y a des marchés de plein air.

Vous pouvez vous rendre chez le coiffeur ou dans un institut de beauté.

- Il faut prendre rendez-vous.
- Le port du masque buccal est obligatoire.

Les bars et les restaurants sont fermés.

Il est interdit de sortir en groupe.

Avec qui peut-on sortir ?

- Avec les personnes qui vivent sous le même toit que vous.
- Avec deux autres personnes supplémentaires. Gardez toujours une distance d'au moins 1,5 m.

Ne laissez pas votre enfant jouer avec d'autres enfants. On peut cependant jouer avec un frère ou une sœur.

Vous pouvez recevoir au maximum 4 personnes chez vous. Ces 4 personnes

- doivent être toujours les mêmes.
- peuvent être des célibataires ou des personnes vivant sous le même toit (par exemple une famille). Vous constituez un nouveau groupe.

Ce groupe ne peut ni recevoir d'autres personnes, ni leur rendre visite. Vous pouvez vous rendre visite séparément. Il importe de se mettre d'accord sur le fait que vous ne voyez pas d'autres personnes.

Vous visitez tout seul 4 personnes ? Ceci a des implications pour toute personne qui vit ensemble avec vous : votre groupe ou famille ne peut ni recevoir d'autres personnes, ni leur rendre visite.

Êtes-vous célibataire ?

- Soit, vous pouvez visiter 4 autres personnes qui vivent également seules.
- Soit, vous pouvez visiter un groupe de 4 personnes vivant sous le même toit. Il vous est interdit de recevoir d'autres personnes, ou de leur rendre visite.

Avez-vous de la visite ?

- Gardez 1,5 m de distance.
- Avez-vous une terrasse ou un jardin ? Installez-vous là-bas.
- Êtes-vous malade ? Ne recevez personne.
- Êtes-vous une personne vulnérable (65+, atteint d'une maladie, ...) ? Restez particulièrement prudent.

Faire du sport est bon pour la santé.

Le sport est permis :

- en plein air
- en gardant 1,5 m de distance par rapport aux autres
- seul, en famille et avec au maximum deux ami-e-s

Faites-vous du sport avec un entraîneur personnel ou d'un club de sport ? Dans ce cas-ci, vous pouvez faire du sport avec un maximum de 20 personnes. Gardez toujours 1,5 m de distance par rapport aux autres. La cafétéria et le vestiaire restent fermés.

Les bibliothèques sont ouvertes, mais ceci uniquement pour y emprunter des livres préalablement réservés

Il est interdit de voyager.

Les crèches sont ouvertes. Votre crèche vous contacte pour vous renseigner. Vous ne travaillez pas chez vous ? Dans ce cas-ci, l'école organise un accueil pour votre enfant.

L'école vous renseigne sur les cours et vous donne des exercices pour votre enfant. Certains enfants peuvent retourner à leurs salles de classe. Les écoles maternelles restent fermées. L'école vous contacte avec plus d'information.

Avez-vous un problème ? Souffrez-vous de solitude? Veuillez contacter des amis ou votre famille par téléphone, Skype, Whatsapp,...

Ces mesures sont importantes pour la santé publique. Tout le monde est tenu à les respecter.

Merci de bien vouloir le faire. Ensemble, nous combattons le coronavirus.